

ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE: APRÈS LA TURQUIE, LA TUNISIE ET L'EGYPTE DANS LE VISEUR DU MAROC

Par [Ismail Benbaba](#) le 10/01/2022



© Copyright : DR

Kiosque360. Le Maroc veille au grain en ce qui concerne la bonne application des Accords de libre-échange avec ses partenaires. C'est dans ce sens que les autorités viennent d'instaurer des listes négatives avec la Tunisie et l'Egypte. Explications. Cet article est une revue de presse du journal Aujourd'hui Le Maroc.

Les autorités sont décidées à veiller à la bonne application des Accords de libre-échange avec les partenaires du Maroc, nous apprend *Aujourd'hui Le Maroc* dans sa livraison du jour. Le quotidien indique ainsi qu'après la Turquie, le Royaume instaure des listes négatives avec la Tunisie et l'Egypte. Ces listes incluent un ensemble de produits provisoirement exclus du démantèlement tarifaire appliqué depuis l'entrée en vigueur des ALE avec ces pays. Soulignons que les autorités ont, de plus, dévoilé une liste supplémentaire de produits tunisiens soumis à une taxe unique de 17,5%. «Ces mesures sont de nature à rééquilibrer la balance commerciale avec les pays concernés mais également et surtout à protéger la production locale contre les produits importés dans certains secteurs, le but étant in fine d'assurer la pérennité des unités industrielles nationales et préserver les postes d'emplois potentiellement menacés. Il faut cependant préciser que la liste des importations égyptiennes et tunisiennes exclues du démantèlement tarifaire est plutôt limitée», précisent les autorités.

Aujourd'hui Le Maroc soutient que, dans le cas de l'Egypte, la liste négative concerne à peine six catégories de produits et qu'il s'agit notamment de poudre, d'explosifs et de matières inflammables, à l'exclusion des allumettes et des briquets. De même, la liste couvre les

pneumatiques, la friperie et le fer à béton, ainsi que les voitures. Soulignons que la liste négative établie par le Maroc compte une dernière catégorie et non des moindres concernant les importations égyptiennes, à savoir le textile et habillement. « Après la prolongation du bouclier contre les produits turcs de la même catégorie, les autorités marocaines viennent de décider d'exclure provisoirement les produits de textile et habillement du pays des pharaons du démantèlement tarifaire et donc d'une entrée libre sur le territoire national sans droits de douane ni taxe », indique-t-on.

Au sujet de la Tunisie, il faut noter que la liste négative couvre pratiquement les mêmes catégories de produits, sauf le textile. « La liste comprend les tapis, puisque la production marocaine a sérieusement souffert des importations étrangères durant les dernières années. Il est également question des tapisseries et de différents articles d'entretien comme les serpillières, lavettes et chamoisettes. Mais, en plus de cette liste négative, un nombre considérable de produits tunisiens est soumis à une taxe unique de 17,5%. Ces produits couvrent de nombreuses catégories de produits qui vont de l'agroalimentaire aux produits de bâtiment, en passant par les jouets et stylos, en plus des meubles pour bureaux », précise le quotidien. On note également que la liste comporte des produits comme les boissons chocolatées, le café moulu, les jus et les préparations de fruits et légumes, sans oublier la margarine ou encore le poisson fumé et les produits à base de céréales. De même, la liste comprend des produits cosmétiques comme les vernis à ongles ou encore les eaux de toilette et les produits de maquillage pour les lèvres. *Aujourd'hui Le Maroc* précise aussi qu'il est question du cuir et de peaux préparées, de produits en PVC, de carreaux et mosaïques pour construction.